

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVVIN

COMMUNE DE
VERMELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

DEC2024_27

Le Maire de Vermelles,
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles, modifiée par délibération du conseil municipal du 12 avril 2024
Vu le Code de la Commande Publique
Vu les délibérations du conseil municipal du 7 avril 2023 et 15 mars 2024 approuvant le projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes
Considérant qu'à l'issue de la consultation en Marché à procédure adaptée lancée le 24 juin 2024, l'analyse des offres a permis de retenir les propositions les plus intéressantes par la commune.

Objet : Travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes

DECIDE

ARTICLE 1 : Les lots du marché de travaux de rénovation énergétique sont attribués comme suit :

- Lot 1 : chauffage – ventilation – électricité
Entreprise Effet d'Ô pour un montant HT de 111 658.49 €
- Lot 2 : gros œuvre étendu
Entreprise Mazzolini pour un montant HT de 114 158.78 € (reprenant l'option faux plafond CF 1h d'un montant de 32 310.00 € HT), soit un montant total de 225 817.21 € HT

ARTICLE 2 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 11 septembre 2024
Le Maire,
A DE CARRION

Et de la publication le 11 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 11/09/2024

Reçu en préfecture le 11/09/2024

Publié le



ID : 062-216208462-20240911-DEC2024_27-CC